

Rouen, vendredi 3 avril 2020

| COVID-19 |

Le Département de la Seine-Maritime au plus proche de ses habitants

En cette période de crise sanitaire, le Département de la Seine-Maritime est plus que jamais aux côtés de ses habitants, et en particulier les plus fragiles et les plus défavorisés d'entre eux. Avant même le confinement, l'institution départementale a réuni des cellules de crise décisionnelles quotidiennes permettant ainsi d'assurer le plan de continuité d'activités de ses services aux publics.

La priorité absolue de la collectivité est d'assurer la protection de ses agents et de maintenir les services aux publics. Ceci est rendu possible grâce à l'engagement et au professionnalisme de ses 5300 agents. Nombre d'entre eux assurent leurs missions à distance, permettant ainsi la continuité des procédures.

Assurer la continuité des missions de service public

L'action majeure du Département est l'instruction et le versement des prestations sociales. Par ce communiqué, l'institution départementale souhaite rassurer tous les bénéficiaires de prestations sociales qui percevront leurs allocations en temps et en heure. Dès ce samedi 4 avril, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, les 46 660 allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) percevront cette allocation. L'ensemble des autres prestations sociales prises en charge par le département de la Seine-Maritime est également versé selon l'échéancier habituel. Ce sera ainsi le cas pour les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de l'Aide Départementale Financière Individuelle (ADFI), de l'Aide Départementale Financière Éducative (ADFE), du Fond de Solidarité Logement (FSL)...

La continuité de fonctionnement est de mise avec l'organisation de procédures simplifiées et accélérées pour les dossiers en cours de traitement. La réception de ces derniers se fait de manière dématérialisée avec le maintien d'un accueil téléphonique dans les Centres Médico Sociaux (CMS), les centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Toujours dans une démarche d'accompagnement au quotidien des habitants, le Département de la Seine-Maritime a maintenu le fonctionnement de deux des huit bacs départementaux les plus fréquentés ; ceux de La Bouille et de Duclair.

En outre, la Direction des routes et la Direction de l'environnement restent mobilisées afin de permettre l'entretien des voiries départementales et des ouvrages de lutte contre les

inondations. À ce titre, des travaux ont notamment été réalisés, cette semaine, sur les ouvrages d'Étretat et de Bardouville.

Participer à l'effort national contre le Covid-19

Par ailleurs, les stocks de charlottes, de sur-blouses et de sur-chaussures, servant à l'activité habituelle du Département, ont été confiés à l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de pouvoir équiper les soignants de notre département. Dans le même esprit, le Laboratoire départemental d'analyses a commandé des kits de réactifs pour réaliser des tests Covid-19 afin d'accompagner l'ARS sur un marché d'approvisionnement particulièrement tendu. D'autre part, les équipes du Laboratoire fabriquent du gel hydro alcoolique de manière hebdomadaire, principalement pour les besoins des structures médico-sociales.

Au-delà de ses missions premières, le Département de la Seine-Maritime a souhaité apporter, comme beaucoup d'initiatives publiques ou privées, sa contribution à l'effort national de lutte contre le Covid-19.

Toujours en lien avec l'ARS, qui est seule responsable de la gestion des stocks nationaux de masques, le Département a proposé de se charger de la distribution de ceux-ci sur l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime. Ainsi, les agents volontaires de la Direction des routes apportent une aide logistique dans la distribution de ces masques auprès des structures et des établissements désignés par l'ARS.

Suivant les consignes nationales, le Département a mis à disposition ses collèges afin d'accueillir les enfants des personnels soignants et du secteur médico-social. Conscient de l'engagement sans relâche des professionnels de santé, le Département de la Seine-Maritime a, en outre, proposé à ces derniers d'occuper les logements de fonction vacants des collèges situés à proximité des établissements hospitaliers.

Enfin, depuis le mercredi 1^{er} avril, des tentes ont été mises à disposition pour le dépistage « drive-in » organisé, sur ordonnance, par les soins d'un laboratoire privé missionné à cet effet.

Déclaration de Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime

« Le Département de la Seine-Maritime reste pleinement mobilisé pendant cette crise sans précédent. En tout premier lieu, je tiens à adresser un profond remerciement à tous les agents du Département qui sont pleinement engagés dans leurs missions de service aux publics. Je souhaite également saluer le dévouement des personnels soignants mais aussi des personnels du secteur médico-social qui sont en première ligne pour combattre l'épidémie. Je n'oublie pas les structures et les établissements du secteur social et toutes les personnes actrices des solidarités humaines. Enfin, merci aux élus locaux et particulièrement aux maires de nos communes. Ces derniers sont essentiels pour assurer le lien avec nos concitoyens en fédérant notamment les initiatives de solidarités qui fleurissent à travers tout notre territoire. C'est ensemble que nous vaincrons cette épidémie ! »